Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement

ART. 34 N° 298

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 298

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 34

À l'alinéa 3, substituer à la référence :

« à l'article L. 4211-5 »

les mots:

« au principe de dispensation au public par les pharmaciens des médicaments, produits et objets pharmaceutiques mentionné au 4° de l'article L. 4211-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à corriger une erreur de référence.